

## DON A LA SECTION NATATION.

Le développement régulier de la section natation et l'accroissement constant du nombre de jeunes nageurs entraînent une augmentation des besoins en termes d'encadrement sportif des différents groupes.

Un surcroît de budget de la section natation a été estimé, pour la saison 2009 / 2010 à environ 15.000 €. Cette somme devrait nous permettre de continuer à assurer un entraînement de qualité pour toutes les catégories de nageurs.

**Pour faire face à ces dépenses, nous vous sollicitons pour un DON exceptionnel, que vous pouvez faire à titre personnel ou au nom de votre entreprise.**

Nous vous rappelons que les dons aux associations sont déductibles fiscalement de votre montant imposable à hauteur de 66% du don, dans la limite toutefois de 20% du revenu imposable. Les entreprises peuvent également bénéficier d'une réduction d'impôt (impôt sur les sociétés ou sur le revenu) à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0.50% de leur chiffre d'affaire.

✂ \_\_\_\_\_

DON A LA SECTION NATATION de la SNS  
Saison 2009 / 2010

NOM ..... Prénom .....

Raison sociale .....

Je joins, par chèque bancaire libellé à l'ordre du "SNS – section natation", un don exceptionnel de :

- 10 €
- 20 €
- 50 €
- Autre : .....

*Un reçu fiscal vous sera délivré par l'association dès réception de votre don.*

## DON A LA SECTION NATATION.

Le développement régulier de la section natation et l'accroissement constant du nombre de jeunes nageurs entraînent une augmentation des besoins en termes d'encadrement sportif des différents groupes.

Un surcroît de budget de la section natation a été estimé, pour la saison 2009 / 2010 à environ 15.000 €. Cette somme devrait nous permettre de continuer à assurer un entraînement de qualité pour toutes les catégories de nageurs.

**Pour faire face à ces dépenses, nous vous sollicitons pour un DON exceptionnel, que vous pouvez faire à titre personnel ou au nom de votre entreprise.**

Nous vous rappelons que les dons aux associations sont déductibles fiscalement de votre montant imposable à hauteur de 66% du don, dans la limite toutefois de 20% du revenu imposable. Les entreprises peuvent également bénéficier d'une réduction d'impôt (impôt sur les sociétés ou sur le revenu) à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0.50% de leur chiffre d'affaire.

✂ \_\_\_\_\_

DON A LA SECTION NATATION de la SNS  
Saison 2009 / 2010

NOM ..... Prénom .....

Raison sociale .....

Je joins, par chèque bancaire libellé à l'ordre du "SNS – section natation", un don exceptionnel de :

- 10 €
- 20 €
- 50 €
- Autre : .....

*Un reçu fiscal vous sera délivré par l'association dès réception de votre don.*